

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

## 6.6.1 Visas de prospectus

## 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

| Nom de l'émetteur                        | Date du visa  | Autorité principale <sup>1</sup>  |
|--|---------------|---|
| 5N Plus Inc.                             | 15 avril 2008 | Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île du Prince Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul> |
| Fiducie de capital RBC <sup>MC</sup>     | 14 avril 2008 | Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île du Prince Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul> |
| Fonds de revenu Colabor                  | 9 avril 2008  | Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île du Prince Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul> |
| Fiducie Carte de Crédit Or <sup>MD</sup> | 11 avril 2008 | Ontario   |
| Fining International Inc.                | 10 avril 2008 | Colombie-Britannique  |

| Nom de l'émetteur  | Date du visa  | Autorité principale <sup>1</sup> |
|--|---------------|----------------------------------|
| First Asset REIT Income Fund   | 10 avril 2008 | Ontario                          |
| Fonds du secteur mondial des services financiers Connor, Clark & Lunn II | 15 avril 2008 | Ontario                          |
| Fonds stratégique de marchandises Coxe                                   | 11 avril 2008 | Ontario                          |
| Harvest Energy Trust   | 11 avril 2008 | Alberta                          |
| Sprott Inc.  | 10 avril 2008 | Ontario                          |
| Stone 2008 Flow-Through Limited Partnership                              | 14 avril 2008 | Ontario                          |

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

##### Fonds Émissaire

Visa pour le prospectus simplifié du 10 avril 2008 concernant le placement de parts de :

- Émissaire, actions canadiennes
- Émissaire, revenu fixe canadien
- Émissaire, actions américaines de croissance
- Émissaire, actions américaines de valeur
- Émissaire, sociétés américaines à faible ou moyenne capitalisation
- Émissaire, actions internationales (EAEO)
- Portefeuille de croissance maximale Diplomate
- Portefeuille de croissance Diplomate
- Portefeuille équilibré Diplomate

Le visa prend effet le 14 avril 2008.

Numéro de projet Sédar: 1224572

Décision n°: 2008-MC-0535

##### Fonds Putnam

Visa pour le prospectus simplifié du 8 avril 2008 concernant le placement de parts des séries A, D et F de :

- Fonds équilibré canadien Putnam
- Fonds d'obligations canadiennes Putnam
- Fonds d'actions canadiennes Putnam
- Fonds d'actions canadiennes de croissance Putnam
- Fonds du marché monétaire canadien Putnam
- Fonds d'actions mondiales Putnam

Fonds de valeur américain Putnam  
Fonds voyageur américain Putnam  
Fonds d'actions internationales Putnam

Le visa prend effet le 11 avril 2008.

Numéro de projet Sédar: 1223941

Décision n°: 2008-MC-0536

### **Viacorp Technologies Inc.**

Visa pour le prospectus du 31 mars 2008 de Viacorp Technologies Inc. concernant le placement :

- i) de 12 500 000 unités au prix de 0,80 \$ l'unité, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire;
- ii) d'une option de rémunération au placeur pour compte lui permettant de souscrire à 1 000 000 d'unités au prix de 0,80 \$ l'unité pour une période de 24 mois suivant la clôture;
- iii) de 36 075 actions ordinaires devant être émises à l'intention d'un créancier de l'émetteur;
- iv) des titres émis dans le cadre de la prise de contrôle inversée de BioMatera inc.

Le visa prend effet le 1er avril 2008.

Courtier(s):  
Valeurs Mobilières Northern Inc.

Numéro de projet Sédar: 1206409

Décision n°: 2008-MC-0499

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

| Nom de l'émetteur               | Date du visa  | Autorité principale <sup>1</sup>   |
|---------------------------------|---------------|--|
| Adaltis Inc.                    | 10 avril 2008 | Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île du Prince Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>  |
| Banque Nationale du Canada      | 9 avril 2008  | Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île du Prince Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>  |
| Fonds de revenu Aéroplan        | 15 avril 2008 | Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île du Prince Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul> |
| Banque de Nouvelle-Écosse (La)  | 16 avril 2008 | Ontario  |
| Keystone North America Inc.     | 14 avril 2008 | Ontario  |
| Société d'énergie Talisman Inc. | 9 avril 2008  | Alberta  |

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications du prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

| Nom de l'émetteur   | Date du visa | Autorité principale <sup>1</sup> |
|---|--------------|----------------------------------|
| BMO Catégorie actions américaines<br>BMO Catégorie mondiale de dividendes | 9 avril 2008 | Ontario                          |
| MRF 2008 Resource Limited Partnership                                     | 4 avril 2008 | Ontario                          |

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

## 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

## 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le

14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

### 9141-6883 Québec Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 28 572 actions catégorie B, au prix de 3,50 \$ l'action.

Date du placement :

Le 31 mars 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 9 avril 2008

### Argos Therapeutics, Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 28 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 63 060 107 actions privilégiées de catégorie C, pour une valeur globale de 17 551 248,28 \$.

Date du placement :

Le 31 mars 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 avril 2008

### Exploration Puma Inc.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 17 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 25 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 2 728 056 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,45 \$ l'unité et de 6 025 269 actions ordinaires accréditatives, au prix de 0,55 \$ l'action. De plus, 875 333 options ont été émises à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 19 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 3 janvier 2008

### **General Motors Acceptance Corporation du Canada, Limitée**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 21 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de billets pour une valeur globale de 7 020 734,33 \$.  
 Dates du placement :  
 Du 31 mars au 4 avril 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 2.10 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 10 avril 2008

### **International Beryllium Corporation**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 22 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 14 000 000 d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,50 \$ l'unité. De plus, 704 000 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.  
 Date du placement :  
 Le 14 mars 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 3 avril 2008

### **Maritime Electric Company, Limited**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec  
 Description du placement :  
 Placement d'obligations 6,054 %, venant à échéance le 2 avril 2038, pour une valeur globale de 60 000 000.00 \$  
 Date du placement :  
 Le 2 avril 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 7 avril 2008



**Melco China Resorts (Holding) Limited**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 153 souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 195 809 566 reçus de souscription, chacun échangeable contre une action ordinaire et un demi-bon de souscription d'action ordinaire, pour une valeur globale 58 742 869.80 \$.

## Date du placement :

Le 20 mars 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 1<sup>er</sup> avril 2008

**Meriton Networks Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 17 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de billets convertibles, pour une valeur globale de 119 799,25 \$.

## Date du placement :

Le 31 mars 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 8 avril 2008

**Mustang Minerals Corp.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 57 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 3 513 667 actions accréditatives, au prix de 0,65 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 28 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 8 janvier 2008

**NGRAIN (Canada) Corporation**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 44 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 10 622 031 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et de 0,20875 bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,67 \$ l'unité et de 392 895 bons de souscription d'actions ordinaires, émis à titre de rémunération.

## Date du placement :

Le 13 mars 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 2.5 du Règlement 45-106  
 2.10 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 28 mai 2007

### **NGRAIN (Canada) Corporation**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 30 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et de 0,20875 bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,67 \$ l'unité.  
 Date du placement :  
 Le 16 mars 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 4 mars 2008

### **Northern Abitibi Mining Corp.**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 23 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 1 929 029 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,155 \$ l'unité et de 1 694 439 actions ordinaires accréditives au prix de 0,18 \$ l'action.  
 Date du placement :  
 Le 2 avril 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 9 avril 2008

### **Prestige Telecom Inc.**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 7 348 401 bons de souscription spéciaux, chacun donnant droit d'acquies une action ordinaire et un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,60 \$ le bon et de 2 166 667 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,60 \$ l'unité. De plus, 666 055 options d'unités ont été émises à titre de rémunération.  
 Date du placement :  
 Le 28 mars 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 7 avril 2008

### **Produits Fraco Itée (Les)**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 537 500 actions catégorie A et de 75 000 bons de souscription d'actions catégorie A, au prix de 8,00 \$ l'action.

Date du placement :

Le 10 janvier 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 18 janvier 2008

### **ProMetic Science de la Vie Inc.**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Description du placement :

Placement 1 041 097 actions subalternes, au prix de 0,365 \$ l'action.

Date du placement :

Le 7 mars 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 9 avril 2008

### **Purecell Technologies Inc.**

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 6 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 627 actions catégorie A, 2 612 500 actions participantes catégorie B et de 627 000 actions privilégiées catégorie C, pour une valeur globale de 627 006,53 \$.

Date du placement :

Le 26 mars 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 3 avril 2008

### **Ressources Canaco Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 105 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 11 063 500 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,20 \$ l'unité. De plus, 750 750 options d'achat d'unités, émises à titre de rémunération.

## Date du placement :

Le 20 mars 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 3 avril 2008

**Ressources Vantex Ltée**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 000 000 d'actions ordinaires, au prix de 0,11 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 26 mars 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 8 avril 2008

**ShopMedia Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

## Description du placement :

Placement de 4 200 000 actions ordinaires catégorie A, au prix de 0,10 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 31 mars 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.5 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 9 avril 2008

**Silvermex Resources Ltd.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 15 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 63 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 2 411 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,00 \$ l'unité et de 192 880 options d'unités, émises à titre de rémunération.

## Date du placement :

Le 4 avril 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 11 avril 2008

**TORR Canada Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

## Description du placement :

Placement de débetures 13 %, venant à échéance le 1<sup>er</sup> avril 2013, pour une valeur globale de 4 000 000 \$ et d'un bon de souscription permettant de souscrire à 2 424 242 actions ordinaires.

## Date du placement :

Le 26 octobre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 8 novembre 2007

**Variation Biotechnologies (US), Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 20 543 actions privilégiées catégorie A, convertible en action ordinaire, au prix de 1,93 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 18 mars 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 7 avril 2008

**Walton Brant County Land 3 Investment Corporation**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 11 souscripteurs hors Québec.

## Description du placement :

Placement de 28 043 actions ordinaires, au prix de 10,00 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 28 mars 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 7 avril 2008

**Xanthus Pharamceuticals Inc.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

## Description du placement :

Placement de billets 10 %, convertible, pour une valeur globale de 205 023,91 \$.

## Date du placement :

Le 4 mars 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 11 mars 2008

### **Information corrigée**

Bulletin 4 avril 2008, Vol. 5, n° 13

#### **Bearclaw Capital Corp.**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 18 souscripteurs au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 3 000 000 d'actions ordinaires à un prix réputé de 0,40 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers. De plus, 201 250 actions ordinaire émises à titre de rémunération.  
 Date du placement :  
 Le 11 mars 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 2.13 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 18 mars 2008 (amendée le 4 avril 2008)

Bulletin 2007-09-28, vol 4, no° 39

#### **Network infrastructure Inventory Inc. – N(i)2 Inc.**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 179 335 actions ordinaires et de 6 667 bons de souscription d'actions ordinaires, au prix de 1,50 \$ l'action.  
 Date du placement :  
 Le 20 août 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 2.5 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 13 septembre 2007

Bulletin 2007-10-26, vol 4, no° 43

#### **Network infrastructure Inventory Inc. – N(i)2 Inc.**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 47 333 actions ordinaires et de 2 800 bons de souscription, au prix de 1,50 \$ l'action.

Dates du placement :  
 Les 2 et 5 octobre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 2.24 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 12 octobre 2007

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

### Alliance Global Research Growth Fund (Tax Exempt)

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec  
 Le placement a eu lieu auprès de huit souscripteurs hors Québec  
 Description du placement :  
 Placement de 2 443 436,416 parts d'une valeur globale de 75 932 780,26 \$  
 Dates du placement :  
 4 janvier au 28 décembre 2005  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 31 janvier 2008

### Alliance Global Research Growth Fund (Tax Exempt)

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec  
 Le placement a eu lieu auprès de huit souscripteurs hors Québec  
 Description du placement :  
 Placement de 3 699 312,485 parts d'une valeur globale de 123 129 874,22 \$  
 Dates du placement :  
 9 janvier au 27 décembre 2006  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 31 janvier 2008

### Alliance Global Research Growth Fund (Tax Exempt)

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de quatre souscripteurs au Québec  
 Le placement a eu lieu auprès de six souscripteurs hors Québec  
 Description du placement :  
 Placement de 1 061 799,151 parts d'une valeur globale de 38 568 997,70 \$  
 Dates du placement :  
 5 janvier au 28 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 31 janvier 2008

**Alliance International Large Cap Growth Fund**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

Le placement a eu lieu auprès de trois souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 890 738,672 parts d'une valeur globale de 22 667 198,95 \$

## Dates du placement :

6 janvier au 28 décembre 2005

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 31 janvier 2008

**Alliance International Large Cap Growth Fund**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec

Le placement a eu lieu auprès de six souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 4 201 687,436 parts d'une valeur globale de 125 096 005,74 \$

## Dates du placement :

10 janvier au 21 décembre 2006

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 31 janvier 2008

**Alliance International Large Cap Growth Fund**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de quatre souscripteurs au Québec

Le placement a eu lieu auprès de cinq souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 7 797 499,211 parts d'une valeur globale de 257 771 662,02 \$

## Dates du placement :

4 janvier au 31 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 31 janvier 2008

**Apollo Overseas Partners (Delaware 892) VII, L.P.**

## Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec

## Description du placement :

Placement de parts de société en commandite d'une valeur globale de 244 697 500 \$

## Date du placement :

12 octobre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106



Date du dépôt :  
Le 20 mars 2008

### **Ashmore Emerging Markets Liquid Investment Portfolio**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
Description du placement :  
Placement de 5 407,348 unités au prix de 10,0376 \$ US la part.  
Date du placement :  
29 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 8 mars 2008

### **Bison Income Trust II**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
Le placement a eu lieu auprès de cinq souscripteurs hors Québec  
Description du placement :  
Placement de 83 350 parts au prix de 10,00 \$ la part.  
Dates du placement :  
15 et 31 janvier 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 et 2.9 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 22 février 2008

### **Boyer Allan Pacific Fund - A -**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
Description du placement :  
Placement de 245,8241 actions ordinaires de catégorie A au prix de 807,72 \$ l'action.  
Date du placement :  
10 mars 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 13 mars 2008

### **Caldwell Growth Opportunities Trust**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès de six souscripteurs au Québec.  
Le placement a eu lieu auprès de 394 souscripteurs hors Québec  
Description du placement :  
Placement de 1 869 876,203 parts de catégorie A d'une valeur globale de 41 005 834,09 \$  
Dates du placement :  
5 janvier au 28 décembre 2007  
Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 31 janvier 2008

### **Cedar Rock Capital Fund plc**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 121 104,20 actions de catégorie USD d'une valeur globale de 23 789 231,64 \$

Dates du placement :

1<sup>er</sup> mars 2006, 3 avril 2006 et 1<sup>er</sup> février 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 15 février 2008

### **Claymore BNY Bric ETF**

Souscripteur :

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description des placements :

Placements de 57 660 actions, pour une valeur globale de 2 800 355,97 \$.

Date des placements :

Le 15 février et 21 février 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 25 mars 2008

### **CMC Markets Canada Inc.**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 33 souscripteurs hors Québec

Description du placement :

Placement de 34 contrats pour différence d'une valeur globale de 159 328 \$

Dates du placement :

23 au 29 février 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 4 mars 2008

### **DFC Core Equity Fund**

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de trois souscripteurs hors Québec

Description du placement :

Placement de 169 197,12 parts d'une valeur globale de 1 926 999,54 \$

Dates du placement :

31 janvier au 31 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 1<sup>er</sup> février 2008

### **DJ Euro Stk 50**

Souscripteur :  
 Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 33 800 actions, au prix de 53,48 \$ l'action.  
 Date du placement :  
 Le 22 février 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 25 mars 2008

### **FIER Centre-du-Québec, société en commandite**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de trois souscripteurs au Québec  
 Description du placement :  
 Placement de 1 000 000 de parts au prix de 1,00 \$ la part.  
 Date du placement :  
 5 février 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 et 2.10 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 18 mars 2008

### **Fonds Globevest Capital Équilibré**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de 140 souscripteurs au Québec  
 Description du placement :  
 Placement de 191 010,479 parts d'une valeur globale de 738 126 \$.  
 Dates du placement :  
 31 janvier au 29 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 4 avril 2008

### **Horizons Betapro S&P Bull A**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 2 200 actions, au prix de 27,28 \$ l'action.  
 Date du placement :

Le 19 février 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 25 mars 2008

### **IPath MSCI India Index ETN**

Souscripteur :  
 Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
 Description des placements :  
 Placements de 23 200 actions, pour une valeur globale de 1 803 163,54 \$.  
 Date des placements :  
 Le 19 février et 28 février 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 25 mars 2008

### **iShares 100% Hedged to CAD I**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 1 000 actions, au prix de 23,81 \$ l'action.  
 Date du placement :  
 Le 19 février 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 25 mars 2008

### **iShares CDN S&P/TSX GBL Gold**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de 1 200 actions, au prix de 87,84 \$ l'action.  
 Date du placement :  
 Le 21 février 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 25 mars 2008

### **iShares Comex Gold Trust**

Souscripteurs :  
 Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
 Description des placements :  
 Placements de 16 770 actions, pour une valeur globale de 1 513 735,40 \$.  
 Date des placements :

Du 1 février au 29 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares DJ US Real Estate Fund**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 115 670 actions, au prix de 63,59 \$ l'action.  
Date du placement :  
Le 8 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares FTSE Xinhua China 25**

Souscripteur :  
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 41 100 actions, pour une valeur globale de 5 946 263,16 \$.  
Date des placements :  
Du 1<sup>er</sup> février au 26 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares Lehman 20+ YR Treas**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 2 200 actions, au prix de 91,65 \$ l'action.  
Date du placement :  
Le 8 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares Lehman AGG Bond Fund**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 36 000 actions, au prix de 100,69 \$ l'action.  
Date du placement :

Le 28 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares MSCI Brazil**

Souscripteur :  
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 34 460 actions, pour une valeur globale de 2 707 339,88 \$.  
Date des placements :  
Le 11 février et 19 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares MSCI EAFE Index Fund**

Souscripteur :  
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 13 650 actions, pour une valeur globale de 984 066,94 \$.  
Date des placements :  
Le 20 février et 28 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares MSCI Emerging Markets Index Fund**

Souscripteur :  
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 200 611 actions, pour une valeur globale de 27 231 571,91 \$.  
Date des placements :  
Du 31 janvier au 27 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares MSCI France Index Fund**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 300 actions, au prix de 32,46 \$ l'action.  
Date du placement :

Le 20 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares MSCI Japan Index Fund**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 150 600 actions, au prix de 12,46 \$ l'action.  
Date du placement :  
Le 25 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares MSCI Mexico**

Souscripteur :  
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 123 160 actions, pour une valeur globale de 6 653 645,60 \$.  
Date des placements :  
Le 7 février, 22 février et 29 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares MSCI Singapore**

Souscripteur :  
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 191 800 actions, pour une valeur globale de 2 278 276,15 \$.  
Date des placements :  
Le 8 février, 25 février et 26 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares MSCI South Africa In**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 19 356 actions, au prix de 108,02 \$ l'action.  
Date du placement :

Le 7 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares MSCI South Korea**

Souscripteur :  
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 7 800 actions, pour une valeur globale de 452 826,19 \$.  
Date des placements :  
Le 25 février et 26 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares Russell 1000 Growth Index Fund**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 10 917 actions, au prix de 55,12 \$ l'action.  
Date du placement :  
Le 20 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares Russell 1000 Value Index Fund**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 6 195 actions, au prix de 74,64 \$ l'action.  
Date du placement :  
Le 20 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares Russell 2000 Growth Index Fund**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 499 actions, au prix de 74,25 \$ l'action.  
Date du placement :



Le 20 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares Russell 2000 Value Index Fund**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 5 193 actions, pour une valeur globale de 345 869,78 \$.  
Date du placement :  
Le 20 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares S&P GLBL Finl Sector**

Souscripteurs :  
Les placements ont eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 9 524 actions, pour une valeur globale de 663 651,67 \$.  
Date des placements :  
Du 4 février au 29 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares S&P Global Materials**

Souscripteur :  
Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description du placement :  
Placement de 3 330 actions, au prix de 74,84 \$ l'action.  
Date du placement :  
Le 20 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **iShares S&P Latin America 40**

Souscripteur :  
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteurs au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 10 200 actions, pour une valeur globale de 2 467 429,77 \$.  
Date des placements :

Le 11 février et 12 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **Kingwest Avenue Portfolio**

Souscripteur:  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
Description du placement :  
Placement de 673,840 parts au prix de 28,4934 \$ la part.  
Date du placement :  
15 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.19 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 10 mars 2008

### **Kingwest US Equity Portfolio**

Souscripteur:  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
Description du placement :  
Placement de 10 679,471 parts au prix de 11,5507 \$ la part.  
Date du placement :  
15 mars 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.19 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 1<sup>er</sup> avril 2008

### **Market Vectors Russia ETF**

Souscripteur :  
Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
Description des placements :  
Placements de 48 600 actions, pour une valeur globale de 2 253 868,22 \$.  
Date des placements :  
Le 11 février et 29 février 2008  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 25 mars 2008

### **Moore Global Fixed Income Fund**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec  
Description du placement :  
Placement de 26,1647 actions ordinaires de catégorie A au prix de 9 453,84 \$ la part.  
Date du placement :

11 mars 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 13 mars 2008

### **OCM Opportunities Fund VIIb (Parallel), L.P.**

Souscripteur :  
 Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de parts, pour une valeur globale de 600 000 000 \$ US.  
 Date du placement :  
 Le 15 février 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 27 mars 2008

### **ROMC Fund**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
 Le placement a eu lieu également auprès de 3 souscripteurs hors Québec.  
 Description du placement :  
 Placement de parts, pour une valeur globale de 2 197 463,11 \$.  
 Date du placement :  
 Le 1<sup>er</sup> octobre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 et 2.10 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 22 janvier 2008

### **Sanford C. Bernstein Canadian Value Equity Fund**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec  
 Description du placement :  
 Placement de 136 787,235 parts d'une valeur globale de 5 175 600,62 \$.  
 Dates du placement :  
 4 janvier au 16 décembre 2005  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 31 janvier 2008

### **Sanford C. Bernstein Canadian Value Equity Fund**

Souscripteurs :  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec  
 Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 148 191,566 parts d'une valeur globale de 6 364 018,92 \$

## Dates du placement :

3 janvier au 15 décembre 2006

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 31 janvier 2008

**Sanford C. Bernstein Canadian Value Equity Fund**

## Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de six souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 2 602 265,886 parts d'une valeur globale de 105 806 051,73 \$

## Dates du placement :

2 janvier au 28 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 31 janvier 2008

**Sanford C. Bernstein Global Blend Equity Fund**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de douze souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 7 428 816,411 parts d'une valeur globale de 218 159 849,43 \$

## Dates du placement :

6 janvier au 18 décembre 2006

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 31 janvier 2008

**Sanford C. Bernstein Global Blend Equity Fund**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de trois souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 30 souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 21 191 091,331 parts d'une valeur globale de 675 080 771,08 \$

## Dates du placement :

2 janvier au 31 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 31 janvier 2008

**Sanford C. Bernstein Global Equity Fund (Tax Exempt)**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de sept souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 4 549 003,163 parts d'une valeur globale de 129 355 683,38 \$

## Dates du placement :

26 janvier au 30 décembre 2005

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 31 janvier 2008

**Sanford C. Bernstein Global Equity Fund (Tax Exempt)**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de dix souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 7 273 977,672 parts d'une valeur globale de 246 485 379,09 \$

## Dates du placement :

3 janvier au 21 décembre 2006

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 31 janvier 2008

**Sanford C. Bernstein Global Equity Fund (Tax Exempt)**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de sept souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de onze souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 7 525 420,717 parts d'une valeur globale de 250 311 447,41 \$

## Dates du placement :

3 janvier au 31 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 31 janvier 2008

**Sanford C. Bernstein International Equity (Cap-Weighted, Unhedged) Fund**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 13 souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 3 456 810,931 parts d'une valeur globale de 104 214 810,09 \$.

## Dates du placement :

4 janvier au 29 décembre 2005

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :  
Le 31 janvier 2008

### **Sanford C. Bernstein International Equity (Cap-Weighted, Unhedged) Fund**

Souscripteurs:  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
Le placement a eu lieu auprès de 16 souscripteurs hors Québec  
Description du placement :  
Placement de 9 855 389,171 parts d'une valeur globale de 358 289 019,99 \$.  
Dates du placement :  
3 janvier au 27 décembre 2006  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 31 janvier 2008

### **Sanford C. Bernstein International Equity (Cap-Weighted, Unhedged) Fund**

Souscripteurs:  
Le placement a eu lieu auprès de quatre souscripteurs au Québec.  
Le placement a eu lieu auprès de 19 souscripteurs hors Québec  
Description du placement :  
Placement de 9 181 618,867 parts d'une valeur globale de 363 785 652,27 \$  
Date du placement :  
4 janvier au 31 décembre 2007  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 31 janvier 2008

### **Sanford C. Bernstein U.S. Diversified Value Equity Fund (Tax Exempt)**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
Le placement a eu lieu auprès de quatre souscripteurs hors Québec  
Description du placement :  
Placement de 1 056 735,592 parts d'une valeur globale de 27 118 712,98 \$  
Dates du placement :  
5 janvier au 29 décembre 2005  
Dispense(s) invoquée(s)  
2.3 du Règlement 45-106  
Date du dépôt :  
Le 31 janvier 2008

### **Sanford C. Bernstein U.S. Diversified Value Equity Fund (Tax Exempt)**

Souscripteurs :  
Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
Le placement a eu lieu auprès de six souscripteurs hors Québec  
Description du placement :  
Placement de 596 413,795 parts d'une valeur globale de 15 720 761,76 \$

Dates du placement :  
 3 janvier au 27 décembre 2006  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 31 janvier 2008

### **Sanford C. Bernstein U.S. Diversified Value Equity Fund (Tax Exempt)**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Le placement a eu lieu auprès de deux souscripteurs hors Québec  
 Description du placement :  
 Placement de 355 339,203 parts d'une valeur globale de 9 858 526,19 \$  
 Dates du placement :  
 11 janvier au 24 décembre 2007  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 31 janvier 2008

### **SPDR Trust Series 1**

Souscripteur :  
 Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.  
 Description des placements :  
 Placements de 20 200 actions, pour une valeur globale de 2 731 515,00 \$.  
 Date des placements :  
 Le 26 février, 27 février et 28 février 2008  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 25 mars 2008

### **Stellation Capital Fund Ltd**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.  
 Le placement a eu lieu auprès de 32 souscripteurs hors Québec  
 Description du placement :  
 Placement de 57 550 actions ordinaires d'une valeur globale de 57 550 000 \$ US.  
 Dates du placement :  
 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> décembre 2006  
 Dispense(s) invoquée(s)  
 2.3 et 2.10 du Règlement 45-106  
 Date du dépôt :  
 Le 3 mars 2008

### **Stellation Capital Fund Ltd**

Souscripteurs:  
 Le placement a eu lieu auprès de trois souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 14 souscripteurs hors Québec

Description du placement :

Placement de 52 750 actions ordinaires d'une valeur globale de 52 750 000 \$ US.

Dates du placement :

1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre, 1<sup>er</sup> décembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 3 mars 2008

### **StreetTRACKS Gold Trust**

Souscripteur :

Les placements ont eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

Description des placements :

Placements de 20 400 actions, pour une valeur globale de 1 857 561,43 \$.

Date des placements :

Le 19 février et 21 février 2008

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 25 mars 2008

### **Triasima Canadian Long/Short Fund**

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 7 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description des placements :

Placements de 96 784,54 parts, pour une valeur globale de 970 661,19 \$.

Date des placements :

Du 31 mai au 31 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 mars 2008

### **Triasima Canadian Small Capitalization Fund**

Souscripteurs :

Les placements ont eu lieu auprès de 4 souscripteurs au Québec.

Les placements ont eu lieu également auprès de 1 souscripteur hors Québec.

Description des placements :

Placements de 36 086,17 parts, pour une valeur globale de 365 010,00 \$.

Date des placements :

Du 31 mai au 31 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 mars 2008



**Ultrashort S&P 500 Proshares**

## Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

## Description du placement :

Placement de 1 970 actions, au prix de 62,77 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 6 février 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 25 mars 2008

**United States Oil Fund LP**

## Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès de 1 souscripteur au Québec.

## Description du placement :

Placement de 26 600 actions, au prix de 70,34 \$ l'action.

## Date du placement :

Le 8 février 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 25 mars 2008

**VIP I A L.P.**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur hors Québec

## Description du placement :

Placement de parts de société en commandite d'une valeur globale de 13 211 100 \$

## Date du placement :

25 février 2008

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 6 mars 2008

**Webb Asset Management Canadian Performance Fund**

## Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu auprès de 363 souscripteurs hors Québec

## Description du placement :

Placement de 1 353 881,540 de parts d'une valeur globale de 15 590 761,92 \$

## Dates du placement :

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007

## Dispense(s) invoquée(s)

2.3 et 2.10 du Règlement 45-106

## Date du dépôt :

Le 15 février 2008

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **ABN AMRO Gestion d'Actif Canada**

Vu la demande présentée par Fortis N.V et Fortis SA/NV (Fortis) auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 février 2008 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »);

vu la Norme canadienne 14-101, *Définitions* et les termes définis suivants :

« consortium » : RFS Holdings B.V.;

« fonds » : Fonds d'exposition aux actions mondiales ABN AMRO;

« société de gestion » : ABN AMRO Gestion d'Actif Canada;

« offre » : offre d'achat de toutes les actions ordinaires émises et celles qui le seront ainsi que de tous les titres américains d'actions étrangères émis et ceux qui le seront de ABN AMRO Holding N.V.;

« porteurs de titres » : personnes qui détiennent les titres du fonds;

« RFS Holdings B.V » collectivement, Royal Bank of Scotland plc, Fortis N.V, Fortis SA/NV et Banco Santander S.A.;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu l'offre du consortium qui a été acceptée par les actionnaires de ABN AMRO Holding N.V.;

vu le changement de contrôle indirect de la société de gestion du fonds à la suite de l'acquisition par Fortis le 31 mars 2008 des activités de gestion d'actifs de ABN AMRO Holding N.V.;

vu les avis de changement de contrôle de la société de gestion envoyés aux porteurs de titres le 28 novembre 2007 et le 1<sup>er</sup> février 2008;

vu l'absence de changement important immédiat à la gestion et la gestion de portefeuille du fonds à la suite du changement de contrôle indirect de la société de gestion;

vu la demande qui vise à obtenir l'agrément de l'Autorité prévu au paragraphe 2) de l'article 5.5 du Règlement 81-102 relativement au changement de contrôle indirect de la société de gestion (l'« agrément demandé »);

vu les représentations faites par Fortis.

En conséquence, l'Autorité donne l'agrément demandé.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 12 mars 2008.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Numéro de projet Sédar: 1215700

Décision n°: 2008-MC-0372

### **Barclays Bank PLC**

Vu la demande présentée par Barclays Bank PLC (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 avril 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*;

vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

vu le *Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers* (le « Règlement 71-102 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du rapport annuel de l'émetteur sur le formulaire 20-F pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 (le « formulaire 20-F ») qui sera intégré par renvoi aux suppléments de fixation du prix afférents au prospectus préalable de base simplifié du 2 octobre 2006 (le « prospectus ») (la « dispense demandée »);

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti ou l'équivalent au Québec et dans certaines autres provinces canadiennes;
2. l'émetteur est constituée en vertu des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles et est un émetteur étranger inscrit auprès de la SEC au sens du Règlement 71-102;
3. le prospectus vise le placement de billets à moyen terme qui ont une note approuvée au sens du Règlement 51-102;
3. certains documents de l'émetteur, dont le formulaire 20-F, sont intégrés par renvoi dans le prospectus ainsi que dans chaque supplément de fixation du prix;

4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci et en vertu de l'article 40.1 de la Loi, ce document doit être établi en français ou en français et en anglais;
5. le volume du formulaire 20-F conjugué à la brièveté du délai pour la transmission des suppléments de fixation du prix aux souscripteurs empêchent l'émetteur de fournir une version française de façon simultanée à la version anglaise de ce document;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que tout supplément de fixation du prix déposé avant le dépôt de la version française du formulaire 20-F contienne une mention à l'effet que la version française de ce document intégré par renvoi sera disponible sur SEDAR au plus tard le 9 mai 2008.

Fait à Montréal, le 9 avril 2008.

Louis Morisset  
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n°: 2008-SMV-0021

### **Chariot Resources Limited**

Vu les demandes présentées par Chariot Resources Limited (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 26 février 2008 et le 27 février 2008 (les « demandes »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu la Norme canadienne 14-101, *Définitions* et les termes définis suivants :

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 14 juin 2007;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française du rapport 2006 et du rapport 2007 qui seront intégrés par renvoi au prospectus par le biais de la notice annuelle et une version française du régime qui sera intégré par renvoi au prospectus par le biais de la circulaire;

« dispense temporaire » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents visés qui seront intégrés par renvoi au prospectus;

« documents visés » : les documents suivants :

1. la notice annuelle;
2. les états financiers consolidés comparatifs vérifiés de l'émetteur, y compris les notes y afférent, pour les exercices terminés le 30 avril 2006 et le 30 avril 2007, ainsi que le rapport des vérificateurs et le rapport de gestion modifié y afférents;
3. les états financiers consolidés comparatifs non vérifiés de l'émetteur, y compris les notes y afférent, pour le trimestre terminé le 31 octobre 2007 de même que le rapport de gestion y afférent;
4. la circulaire;
5. la circulaire d'information de la direction datée du 26 juillet 2007 relativement à l'assemblée générale et extraordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 20 septembre 2007;

« notice annuelle » : la notice annuelle révisée de l'émetteur pour l'exercice terminé le 30 avril 2007, datée du 27 juillet 2007;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer le ou vers le 5 mars 2008;

« rapport 2006 » : le rapport technique portant sur le projet de cuivre Marcona daté du 15 juin 2006 préparé par GRD – Minproc Limited et Snowden Mining Industry Consultants;

« rapport 2007 » : le rapport technique portant sur la zone d'intérêt de Mina Justa dans le projet de cuivre Marcona daté du 12 février 2007 préparé par Snowden Mining Industry Consultants Inc.;

« régime » : le régime de droits des actionnaires daté du 24 janvier 2007 mis en place par l'émetteur;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la dispense temporaire et la dispense permanente demandées par l'émetteur;

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. l'émetteur a été constitué en vertu des lois de la Colombie Britannique;
3. les titres de l'émetteur sont inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
4. le rapport 2006 et le rapport 2007 sont intégrés par renvoi à la notice annuelle et cette dernière sera intégrée par renvoi au prospectus;
5. un résumé du rapport 2006 et du rapport 2007 sont inclus à la notice annuelle et seront également inclus dans le prospectus;
6. le régime est intégré par renvoi à la circulaire et cette dernière sera intégrée par renvoi au prospectus;
7. un résumé du régime est inclus dans la notice annuelle et sera également inclus dans le prospectus;
8. l'intégration par renvoi du rapport 2006 et du rapport 2007 à la notice annuelle a pour conséquence d'intégrer des documents qui ne sont pas, par ailleurs, exigés par la législation en valeurs mobilières du Québec et n'ont pas à être intégrés par renvoi dans un prospectus;
9. l'intégration par renvoi du régime à la circulaire a pour conséquence d'intégrer un document qui n'est pas, par ailleurs, exigé par la législation en valeurs mobilières du Québec et n'a pas à être intégré par renvoi dans un prospectus;
10. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
11. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde :

1. la dispense temporaire à la condition que les documents visés soient traduits en français et déposés auprès de l'Autorité, au plus tard, lors du dépôt du prospectus dans sa forme définitive;
2. la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 5 mars 2008.

Louis Morisset  
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n°: 2008-SMV-0010

### **First Asset REIT Income Fund**

Vu la demande présentée par First Asset REIT Income Fund (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 avril 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 9 avril 2008 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. la notice annuelle de l'émetteur datée du 28 mars 2008;
2. le rapport annuel de la direction sur la performance du fonds et les états financiers vérifiés de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 accompagné du rapport des vérificateurs;
3. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 10 juillet 2007 relativement à l'assemblée spéciale des porteurs qui a eu lieu le 7 août 2007;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 9 avril 2008.

Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2008-MC-0521

**Fort Chicago Energy Partners L.P.**

Vu la demande présentée par Fort Chicago Energy Partners L.P. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 8 avril 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 11 avril 2008 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. la notice annuelle de l'émetteur datée du 17 mars 2008;
2. les états financiers consolidés et vérifiés de l'émetteur et le rapport de gestion qui les accompagnent pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006;
3. la circulaire de sollicitation de procurations de l'émetteur datée du 17 mars 2008;  
(collectivement, les « documents visés »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 10 avril 2008.

Patrick Théorêt  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2008-MC-0525

**Harvest Energy Trust**

Vu la demande présentée par Harvest Energy Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 avril 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 11 avril 2008 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. la notice annuelle de l'émetteur datée du 27 mars 2008;

2. les états financiers consolidés vérifiés de l'émetteur, y compris les notes y étant afférentes, pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006, ainsi que le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
3. le rapport de gestion de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007;
4. la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de l'émetteur datée du 20 mars 2008;  
(collectivement, les « documents visés »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 11 avril 2008.

Patrick Théorêt  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2008-MC-0529

### **Société Financière Daimler Canada Inc.**

Vu la demande présentée par Société Financière Daimler Canada Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 29 février 2008;

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes » : les documents faisant partie de la liste établie à la rubrique 19 du formulaire 20-F du garant qui ne sont pas exigés en vertu de la législation en valeurs mobilières, mais qui le sont en vertu de la législation en valeurs mobilières des États-Unis, et qui seront intégrés par renvoi au prospectus ainsi que dans le supplément;

« formulaire 20-F » : le formulaire 20-F du garant déposé le 27 février 2008 auprès de la SEC;

« garant » : Daimler AG;

« prospectus » : le prospectus préalable de base simplifié de l'émetteur daté du 9 juin 2006 ;

« supplément » : le supplément au prospectus qui sera déposé sous peu par l'émetteur et qui indiquera le prix des titres placés aux termes du prospectus;

vu la décision portant le numéro 2005-PDG-0187 en vertu de laquelle l'Autorité a dispensé l'émetteur, sous réserve du respect des conditions prévues à cette décision, de l'application du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* ainsi que des conditions d'admissibilité, des conditions de la notice annuelle, des exigences de divulgation de prospectus et des exigences de couverture du bénéfice dans le cadre de tout placement;

vu la décision portant le numéro 2006-MC-1611 en vertu de laquelle l'Autorité a octroyé un visa pour le prospectus;



vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la dispense demandée par l'émetteur visant à obtenir une dispense permanente de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des annexes (la « dispense demandée »);

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti ou l'équivalent dans chacun des territoires du Canada;
2. l'émetteur a été constitué en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec);
3. l'émetteur est une filiale à part entière du garant;
4. le prospectus vise le placement de billets à moyen terme pour un capital global de 5 000 000 000 \$, lesquels sont garantis inconditionnellement par le garant;
5. certains documents du garant, dont le formulaire 20-F, devront être intégrés par renvoi dans le prospectus ainsi que dans le supplément;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci et en vertu de l'article 40.1 de la Loi, ce document doit être établi en français ou en français et en anglais;
7. le dépôt par l'émetteur des documents intégrés par renvoi selon la forme et les exigences prévues par la législation en valeurs mobilières des États-Unis a pour conséquence d'intégrer les annexes qui ne sont pas, par ailleurs, exigées par la législation en valeurs mobilières et n'ont pas à être intégrées par renvoi dans un prospectus;
8. tous les documents exigés par la législation en valeurs mobilières relative au prospectus et au supplément seront traduits;

vu les déclarations faites par l'émetteur et le garant.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

Fait à Montréal, le 15 avril 2008.

Louis Morisset  
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n°: 2008-SMV-0020

**Stone 2007 Flow-Through Limited Partnership  
Stone 2007-II Flow-Through Limited Partnership**

Vu la demande présentée, par Stone 2007 Flow-Through Limited Partnership et Stone 2007-II Flow-Through Limited Partnership (les « sociétés en commandite existantes »), ainsi que toute société en commandite similaire qui pourrait être créée par Stone Asset Management Limited ou une société du même groupe agissant à titre de commandité, qui serait identique à tous égards importants pour la présente décision aux sociétés en commandite existantes (les « sociétés en commandite futures »), auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 mars 2008 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1;

vu le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissements* (le « Règlement 81-106 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à dispenser les sociétés en commandite existantes ainsi que les sociétés en commandite futures de l'application des obligations suivantes du Règlement 81-106 :

1. de déposer une notice annuelle (sauf pour Stone 2007 Flow-Through Limited Partnership) selon l'article 9.2;
2. de tenir un dossier de vote par procuration selon l'article 10.3;
3. d'établir un dossier de vote par procuration pour la période se terminant le 30 juin de chaque année, d'afficher sur son site Internet le dossier de vote par procuration au plus tard le 31 août de chaque année et d'envoyer le dossier de vote par procuration à tout commanditaire qui en fait la demande selon l'article 10.4;

(collectivement la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par Stone Asset Management Limited.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 26 mars 2008.

Josée Deslauriers  
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2008-MC-0452

### **ViRexx Medical Corp.**

Vu la demande présentée par ViRexx Medical Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 4 avril 2008 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes 1.1 à 13.1 jointes au formulaire américain 20-F de l'émetteur en date du 31 mars 2008, relativement à l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007, qui ne sont pas exigées en vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, mais qui le sont en vertu de la législation en valeurs mobilières des États-Unis, et qui sont intégrées par renvoi au prospectus;

« prospectus » : le prospectus simplifié que l'émetteur prévoit déposer le ou vers le 11 avril 2008;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande de l'émetteur visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des annexes (la « dispense permanente »);

vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve et Labrador;
2. l'émetteur a été constitué en vertu des lois de l'Alberta;
3. le prospectus vise le placement de droits de souscription d'actions ordinaires de l'émetteur;
4. les actions ordinaires de l'émetteur sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et à la cote de l'*American Stock Exchange*;
5. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
6. le dépôt par l'émetteur des documents intégrés par renvoi dans le prospectus selon la forme et les exigences prévues par la législation en valeurs mobilières des États-Unis a pour conséquence d'intégrer les annexes qui ne sont pas, par ailleurs, exigées par la législation en valeurs mobilières du Québec et n'ont pas à être intégrées par renvoi dans un prospectus;
7. tous les documents exigés par la législation en valeurs mobilières du Québec relativement au prospectus seront traduits;

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 11 avril 2008.

Louis Morisset  
Surintendant aux marchés des valeurs

Décision n°: 2008-SMV-0022

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher

le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».